

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2013-2014)  
LE 12 NOVEMBRE 2013**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 NOVEMBRE 2013 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Suzanne Gaudette (8)  
Marie-Louise Kerneïs (7)  
Suzanne Tremblay (6)

**MM. les commissaires**

Stéphane Bessette (1)  
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires représentants du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**ÉTAIT ABSENTE**

M<sup>me</sup> Josyane Desjardins (16)

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03404-11-13**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2013

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Acceptation d'ordres de changement – École Pierre-Bédard

10.02 Travaux d'urgence à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph) – Contrat de décontamination

10.03 Réfection intérieure de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph) – Appel d'offres n° P-71390B-13

10.04 Prolongation du Bail – Place La Citière

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – APRÈS LA TENUE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

15.01 Nomination de la présidence d'assemblée

15.02 Nominations et mises en candidature de la présidence et de la vice-présidence au comité exécutif

15.02.01 Procédure d'assemblée – Rappel

15.02.02 Secrétaire d'élection – Désignation

15.02.03 Deux scrutateurs – Désignation

15.02.04 Mises en candidature et nomination de la présidence

15.02.05 Mise en candidature et nomination de la vice-présidence

15.03 Tenue de la séance ordinaire du comité exécutif de juin 2014 – Adoption

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

C.E.-03405-11-13

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,  
que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2013.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2013 soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

#### **08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

##### **09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions soumises par les commissaires relativement aux comptes payés pour la période commençant le 30 septembre 2013 et se terminant le 30 octobre 2013.

#### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-03406-11-13

##### **10.01 ACCEPTATION D'ORDRES DE CHANGEMENT – ÉCOLE PIERRE-BÉDARD**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics*, article 17, stipule que dans le cas d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, une modification qui occasionne une dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme public;

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services (PABS), article 14.2, stipule que la valeur totale des modifications qui occasionne une dépense supplémentaire doit être autorisée par l'autorité désignée par la délégation de fonctions et de pouvoirs de la commission scolaire sans néanmoins dépasser 10 % de la valeur initiale du contrat;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, article 5.7, traitant des délégations de la directrice générale, l'autorise à modifier un contrat qui occasionne une dépense supplémentaire sans excéder 10 % du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que si la valeur totale des modifications est au-dessus de 10 % de la valeur initiale du contrat, une nouvelle autorisation du dirigeant est requise;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces modifications sera financée par le budget d'investissement de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent que la présidence du comité exécutif et la directrice générale puissent autoriser les modifications au contrat initial de **T3P Construction Inc.**, dont la valeur totale est de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante-quatre cents (65 683,54 \$) avant les taxes, soit 17,5 % de la valeur initiale du contrat.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03407-11-13

#### 10.02 TRAVAUX D'URGENCE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (ÉDIFICE SAINT-JOSEPH) – CONTRAT DE DÉCONTAMINATION

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la résolution du comité exécutif du 10 septembre dernier (C.E.-03398-09-13) octroyant le contrat de travaux d'urgence pour la décontamination de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph) à Indusco Isolation Inc. jusqu'à concurrence d'un montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) (avant taxes);

CONSIDÉRANT le coût des travaux qui a été réévalué à deux cent trente mille dollars (230 000 \$) (avant taxes) en raison des conditions de chantier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du comité exécutif haussent le montant du contrat octroyé à **Indusco Isolation Inc.** jusqu'à concurrence d'un montant de deux cent trente mille dollars (230 000 \$) (avant taxes).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03408-11-13

#### 10.03 RÉFECTION INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (ÉDIFICE SAINT-JOSEPH) – APPEL D'OFFRES N° P-71390B-13

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection intérieure de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph) à **Construction Michel Dubé Inc.** pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-quatre dollars et vingt-deux

cents (181 824,22 \$), avant les taxes, soit deux cent neuf mille cinquante-deux dollars et quarante cents (209 052,40 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 12 novembre 2013.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03409-11-13**

**10.04 PROLONGATION DU BAIL – PLACE LA CITIÈRE**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire poursuit les pourparlers pour la prolongation du bail du Centre administratif Place La Citière;

CONSIDÉRANT que le bailleur, 9086-0651 Québec Inc., dûment représenté par son mandataire et gestionnaire, Société de Gestion Cogir S.E.N.C., considère que notre bail a été renouvelé sur une base mensuelle aux mêmes conditions que celles du bail terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2013, et ce jusqu'à la conclusion d'une entente entre les deux parties concernant une prolongation du bail.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire,

que les membres du comité exécutif acceptent de renouveler le bail, sur une base mensuelle, pour le Centre administratif Place La Citière, aux mêmes conditions que celles du bail se terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2013, et ce jusqu'à la conclusion d'une entente entre les deux parties concernant une prolongation du bail.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer les autorisations de paiement, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03410-11-13**

**15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – APRÈS LA TENUE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AFIN DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF**  
À 19 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée après la tenue du conseil des commissaires du 13 novembre 2013, afin de procéder à la nomination à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif.

Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif, remercie les membres du comité exécutif, Madame Germain Brière, directrice du

Service des ressources financières et Monsieur Frédéric Grandioux,  
directeur du Service des ressources matérielles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

1320 003

D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\4. 12 novembre 2013 - 1320-003.doc